

ACADEMIE DE NANTES

ETABLISSEMENT :

LPO de Saint-Gilles-Croix-de-Vie

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Année scolaire : 2022-2023

Numéro de séance : 6 (25.05.23)

Date de convocation : 17/04/2023

Présidence de : M. PIERRE, Proviseur

Quorum : 16

Nombre des présents : 21

Nombre d'absents excusés : 2

ORDRE du JOUR :

I - Présentation de l'ordre du jour.

II - Approbation du PV du CA du 9 mars 2023.

III - Affaires financières et administratives.

1. Séjour pédagogique.
2. Contrats et conventions.
3. Décision Budgétaire Modificative (DBM).
4. Autorisation de recrutement des personnels de droit public (AED).

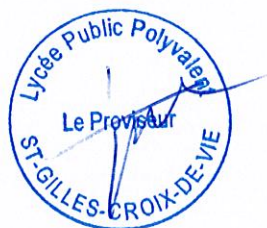
IV - Affaires pédagogiques et éducatives.

1. Règlement intérieur du lycée à compter du 1^{er} septembre 2023.

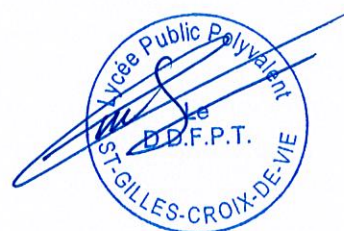
V - Questions diverses.

Signatures

Le Président : M. PIERRE



Le Secrétaire : M. GUIBERT



PRESENCE AU CONSEIL

Séance du : 25 mai 2023

Qualité		Titulaires				Suppléants			
		NOM – Prénom	P	A	E	Nom-Prénom	P	A	E
Administration	Chef d'établissement	PIERRE Emmanuel	X						
	Chef d'établissement adjoint	BERTHE Yannick	X						
	Gestionnaire	QUERO Jonathan	X						
	CPE	VELUT Valérie	X						
	DDFPT	GUIBERT Jérémy	X						
Elus locaux	Collectivité de rattachement	BLANCHET François	X			PECHEUL Armel			
	Collectivité de rattachement	MENETRIER Evelynne			X	ETONNO Lucie			
	Groupement de communes	HABERT Murielle	X			LEBOURDAIS Jean-Yves			
	Commune siège	CHAUVIN Estelle			X	MORISOT Julie			
Personnalité qualifiée									
Total			7						
Personnels de l'établissement	Personnels d'enseignement et de vie scolaire	BELLIER Patrice	X			CHARTIER Maxime			
		BEUNEUX Isabelle			X	SAÏSSE Christophe			
		TRABLEAU Didier	X			GAGNIER Billy			
		DESHAIES Maxime	X			PLANES Jean-Luc			
		LECHAT Jean-Claude	X			SEVESTRE Johnny			
		BENOIT Jean-Marc	X			OUVRARD Laurence			
	Personnels administratifs, techniques et ouvriers, sociaux et de sante	SAÏSSE Christine	X			LEGE Florence			
		BROCHARD Bruno	X			BERNARD Emilie			
		ANTUNES MENDES François	X			GENTIEN Nathalie			
		GUERIN Line	X			CHABOT Monique			
Total		9							
Parents d'élèves et élèves	Elus parents d'élèves	DOUART Morgane	X			RAVALLEC Cécile			
		CHENOIR Laëtitia	X			TAFILET Cindy			
		MURZEAU Mathilde	X			BERASALUCE Emilie			
		NEUENSCHWANDER Gaëtan	X			WILTHIEN Elise			
		CHEVRIER Marlène	X			DARRIEUTORT Katell			
	Elèves	MARABOUT-FOUBERT Léo			X	DECREAU Arthur			
		MARSAUDON Robin			X	NOCENTINI Thibault			
		FERNANDEZ-MANSION Lou			X	MARCHAND Théo			
		MURZEAU Léo			X	MEDJKOUNE Lucie			
		COLLET Lou			X	BARRETEAU Zoé			
Total		5							

Le quorum étant atteint (21présents), le conseil d'administration débute à 18h10
M. Pierre le préside et fait circuler la feuille d'émargement.
Le secrétariat de séance est assuré par l'administration : M. Guibert

I. Présentation de l'ordre du jour.

M. Pierre présente l'ordre du jour sans modification.

II. Approbation du PV du CA du 9 mars 2023.

Il n'appelle aucune remarque ni complément.

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le procès-verbal du Conseil d'administration du 09.03.2023.

⇒ **VOTE**

Suffrages exprimés : 19 / Pour : 19 / Contre : 0 / Abstention : 0

III. Affaires financières et administratives.

M. Quéro et M. Pierre se partagent la parole.

Mme Velut arrive à 18h12

M. Blanchet arrive à 18h14

3.1. Séjour pédagogique.

Séjour pédagogique dans les Alpes pour le groupe de spécialité SVT en Terminale du 11 au 16 septembre 2023. Avec hébergement au gîte de la Marmotte à Bourg d'Oisans puis excursions-randonnées à l'Alpe d'huez et lacs Bessons, Chamrousse, glacier de la Girose et moraines (avec un glaciologue de terrain) dans le massif de la Meije, le Lautaret, glacier rocheux de Laurichard (échanges avec un climatologue-glaciologue).

Nombre d'élèves ayant répondu favorablement au sondage de participation : 13 (sur 19 élèves dans notre unique groupe de Terminale spé SVT).

Séjour en commun avec un groupe de terminale spé SVT du lycée Rosa Parks pour diminuer le cout du transport.

Présentation du budget aux membres du conseil.

« Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire dans les Alpes du 11 au 16 septembre 2023 pour les élèves du groupe d'enseignement de spécialité SVT en terminale (soit 13 élèves et 2 accompagnateurs). Participation des familles fixée à 272€. Le CA autorise la chef d'établissement à signer les contrats y afférents.»

⇒ **VOTE**

Suffrages exprimés : 21 / Pour : 21 / Contre : 0 / Abstention : 0

Pour information, M. Pierre évoque un projet d'échange, porté par M. Turmel, avec un lycée en Allemagne en décembre 2023 et un projet au parlement européen avec M. Javerliat en avril 2024.

3.2. Contrats et conventions.

Avec le lycée Rosa Parks de La Roche-sur-Yon dans le cadre de la **lutte contre le décrochage scolaire.**

Pour permettre de lutter contre le décrochage scolaire, certains élèves pourront, tout en restant inscrits au lycée de St-Gilles, suivre des cours dans un autre organisme de formation (autres lycées, CFA, MFR, ...).

Pour ce faire, le lycée doit adhérer à la convention de formation inter-établissements ».

« Le Conseil d'Administration autorise le chef d'établissement à signer la convention de formation inter-établissements pour l'année scolaire 2023-2024 dans le cadre de la lutte contre le décrochage scolaire ».

⇒ **VOTE**

Suffrages exprimés : 21 / Pour : 21 / Contre : 0 / Abstention : 0

Convention de mise à disposition de l'internat du 12 juillet au 28 aout 2023 pour l'accueil d'un groupe de gendarmes mobiles en renfort sur le territoire pour l'été. Convention tripartite avec la Région, la Communauté d'Agglomération du pays de St-Gilles (service habitat) et le lycée. Tarif : 7€ par jour et par personne.

« Le Conseil d'Administration autorise le chef d'établissement à signer la de mise à disposition de l'internat du lycée du 12 juillet au 28 aout 2023 au bénéfice de la gendarmerie nationale pour l'hébergement de 18 gendarmes mobiles. Pour un cout de 7€ par jour et par personne ».

⇒ **VOTE**

Suffrages exprimés : 21 / Pour : 21 / Contre : 0 / Abstention : 0

Convention relative à l'activité surf dans le cadre de l'association sportive proposée aux élèves internes du lycée.

Groupe de 8 élèves / Tous les mercredis de 14h00 à 16h00. Clubs : Surfing Saint-Gilles et Breteam Surf Club (de Brétignolles) / Entièrement gratuit pour les élèves (mais ils devront être inscrits à l'AS) grâce à la prise en charge financière par la communauté d'Agglomération (dont le transport) /

« Le Conseil d'Administration autorise le chef d'établissement à signer la convention relative à l'activité surf proposée aux élèves internes du lycée de mai 2023 à fin juin 2024. Convention à titre gracieux ».

⇒ **VOTE**

Suffrages exprimés : 21 / Pour : 21 / Contre : 0 / Abstention : 0

Convention avec le Comité local d'Education Artistique du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie pour bénéficier d'intervention gratuite au lycée dans le cadre de projets en mai et en juin 2023.

« Le Conseil d'Administration autorise le chef d'établissement à signer la convention culturelle avec le Comité Local d'Education Artistique du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie pour des interventions en mai et juin 2023 ».

⇒ **VOTE**

Suffrages exprimés : 21 / Pour : 21 / Contre : 0 / Abstention : 0

Quatre conventions d'équipement Région :

- Un cardiofréquencemètre pour l'EPS d'un montant de 2640 €

« Le Conseil d'Administration autorise le chef d'établissement à signer la convention d'Équipement Région pour le cardiofréquencemètre pour un montant de 2640€ ».

⇒ **VOTE**

Suffrages exprimés : 21 / Pour : 21 / Contre : 0 / Abstention : 0

- Le kit webradio d'un montant de 1349 €

« Le Conseil d'Administration autorise le chef d'établissement à signer la convention d'Équipement Région pour le kit webradio pour un montant de 1349€ ».

⇒ **VOTE**

Suffrages exprimés : 21 / Pour : 21 / Contre : 0 / Abstention : 0

- Les tableaux d'affichage pour les salles de classe d'un montant de 6472 €

« Le Conseil d'Administration autorise le chef d'établissement à signer la convention d'Équipement Région pour les tableaux d'affichage des salles de classe pour un montant de 6472€ ».

⇒ **VOTE**

Suffrages exprimés : 21 / Pour : 21 / Contre : 0 / Abstention : 0

- 2 nettoyeurs vapeurs d'un montant de 4464 €

« Le Conseil d'Administration autorise le chef d'établissement à signer la convention d'Équipement Région pour deux nettoyeurs vapeur pour un montant de 4464€ ».

⇒ **VOTE**

Suffrages exprimés : 21 / Pour : 21 / Contre : 0 / Abstention : 0

Convention avec le CFC pour les droits de reprographie 2023 soit 1,60 € par élève.

« Le Conseil d'Administration autorise le chef d'établissement à signer la convention avec le CFC pour les droits de reprographie pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2025. Renouvelable par tacite reconduction ».

⇒ **VOTE**

Suffrages exprimés : 21 / Pour : 21 / Contre : 0 / Abstention : 0

Contrat de location pour 3 années pour un deuxième **photocopieur** à destination des professeurs d'un montant de 445,99 € par trimestre

« Le Conseil d'Administration autorise le chef d'établissement à signer le contrat de location-maintenance d'un copieur (75PPM) pour la salle des professeurs. Durée : 3 ans. Location : 445,99€ TTC par trimestre. Maintenance : 25 000 copies par trimestre au cout de 0,00227€HT. »

⇒ **VOTE**

Suffrages exprimés : 21 / Pour : 21 / Contre : 0 / Abstention : 0

M Quéro rappelle qu'une copie couleur est 10 fois plus chère qu'une copie noir et blanc.

Deux contrats avec la société GIP: Télésurveillance et Intervention en cas d'alerte.

« Le Conseil d'Administration autorise le chef d'établissement à signer le contrat de télésurveillance avec la société GIP pour un montant ttc de 39,60€ par mois + garde de badge 4,13€ par mois. Durée d'un an avec tacite reconduction »

⇒ **VOTE**

Suffrages exprimés : 21 / Pour : 21 / Contre : 0 / Abstention : 0

« Le Conseil d'Administration autorise le chef d'établissement à signer le contrat d'intervention professionnel en cas d'alerte avec la société GIP. Cout unitaire en cas d'intervention de 86,40€ ttc. Durée : 1 an avec tacite reconduction ».

⇒ **VOTE**

Suffrages exprimés : 21 / Pour : 21 / Contre : 0 / Abstention : 0

Contrat avec la société ARD pour permettre une interconnexion entre les logiciels Easylys et ARD pour un coût de 103 € hors taxes sans le prix de l'installation.

« Le Conseil d'Administration autorise le chef d'établissement signer le contrat avec la société ARD permettant une interconnexion logicielle avec Easylys pour un montant de 103€HT annuel. Durée 5 ans ».

⇒ **VOTE**

Suffrages exprimés : 21 / Pour : 21 / Contre : 0 / Abstention : 0

3.3. Décision Budgétaire Modificative (DBM).

M. Quéro présente deux DBM 2023 :

Une DBM pour information permettant d'ajuster les ouvertures budgétaires prévues en fonction des avis de subventions reçus début 2023.

Une DBM pour vote :

M. Quero précise que pour le service restauration il faudra au moins garder 10 000 € pour anticiper la hausse les prix des denrées alimentaires. Les crédits spécifiques pour le gaz sont également entièrement utilisés au 1^{er} semestre 2023.

Mme Douart demande pourquoi l'établissement doit acheter des tapis et des steps alors que celui-ci loue déjà les installations sportives avec des matériels mis à disposition (poteaux et filets de volley par exemple).

M. Trableau précise que les tapis de gymnastique et les steps deviendront la propriété de l'établissement avec la possibilité de ranger le matériel dans le local dédié au lycée.

La DBM pour vote (voir pièce jointe au compte rendu du CA) avec comme lignes les plus significatives avec :

- Objets confectionnés (davantage de recettes non affectées) d'un montant de 2000 €
- Achat de matériels professionnels pour l'atelier énergétique (la précédente ayant été cassée), prélèvement d'un montant de 2000 € en section OPC.
- Maintenance-Réparation, prélèvement d'un montant de 2000 €
- Equipements sportifs prélèvement d'un montant de 4000 €
- SMS Pronote (augmentation du nombre de SMS envoyés aux familles donc surcoût) d'un montant de 500 €
- Accompagnateurs du séjour pédagogique dans les Alpes (2 accompagnateurs)
- Location du 2^{ème} copieur pour les professeurs.

« Le Conseil d'Administration approuve la DBM n° 3 pour vote au budget 2023 ».

⇒ **VOTE**

Suffrages exprimés : 21 / Pour : 21 / Contre : 0 / Abstention : 0

Pour information, M. Quéro indique que le devis de la société Jardins de Vendée pour l'entretien des espaces verts de l'établissement ne sera pas signé car d'un montant de 16 000€. En revanche, les achats d'une tondeuse, d'une débroussailluse et d'une souffleuse seront effectués après mise en concurrence. Ils seront utilisés par les agents de maintenance volontaire pour effectuer cet entretien.

3.4. Autorisation de recrutement des personnels de droit public (AED)

M. Pierre reprend la parole pour expliquer que pour recruter les Assistants d'Education de l'année 2023-2024, il a besoin de l'accord du CA.

« Le CA autorise le chef d'établissement à recruter les AED dans la limitation de la dotation accordée par la direction académique pour l'année 2023-2024 ».

⇒ **VOTE**

Suffrages exprimés : 21 / Pour : 21 / Contre : 0 / Abstention : 0

IV. Affaires pédagogiques et éducatives.

4.1 : Modifications du règlement intérieur.

M. Pierre distribue les quatre pages (1, 2, 3, 6) du règlement intérieur concernées par les modifications (qui apparaissent surlignées en jaune) et il indique également qu'une phrase a été ajoutée en page 7. Il les présente :

- Page 1 : le préambule a été réécrit avec, entre autres, une mention au respect obligatoire de la Charte de la Laïcité à l'École.
- Page 1 : suppression du paragraphe 1.3 qui n'était qu'informatif.
- Page 1 : suppression du paragraphe 2.1 puisqu'il reprenait la dernière phrase du nouveau préambule.
- Page 2 : paragraphe 2.3 (qui devient le 2.2). Deux phrases ont été ajoutées pour compléter celles concernant le projet d'évaluation du lycée,
Une pour préciser que seul le professeur décide des notes qu'il comptera dans la moyenne et que toutes les évaluations ne donnent pas forcément lieu à une note.
L'autre pour indiquer que le projet d'évaluation, qui s'applique normalement à partir du cycle terminal pour le contrôle continu, peut s'appliquer dès la 2nde pour préparer les élèves à ce cycle.
- Pages 2 et 3 : paragraphe 2.3 (qui devient le 2.2) a été réécrit pour le rendre plus clair à propos des absences (y compris aux évaluations et aux PFMP) et des retards.
- Page 6 : paragraphe 3.3 à propos de l'infirmerie a été réécrit pour le rendre plus simple et compréhensible.
- Page 6 : paragraphe 3.4 à propos de l'Assistant(e) social(e) a été supprimé car l'établissement n'en a pas un/une à demeure.
- Page 6 : partie 4 (qui concerne l'Association Sportive), une phrase ajoutée en fin de paragraphe.
- Page 7 : paragraphe 5.3 à propos des punitions et sanctions qui s'imposent aux élèves sans condition dès lors qu'elles sont posées (puisque le contradictoire est systématiquement mis en place).

« Le CA approuve le règlement intérieur de l'établissement (externat et internat) mise en place à compter du 1^{er} septembre 2023. »

⇒ **VOTE**

Suffrages exprimés : 21 / Pour : 19 / Contre : 0 / Abstention : 2

V. Questions diverses.

Aucune question diverse n'a été déposée.

Pour conclure le CA, M. Pierre annonce le résultat du concours Parlons Chimie : l'équipe du lycée, composée de 9 élèves de Première (7 de 1^{ère} Gen et 2 de 1^{ère} ECP) sont arrivés deuxièmes sur cent dossiers déposés et quarante prestations orales.

Concernant le concours du Meilleur Apprenti de France, il y a eu 3 médaillés aux sélections départementales sur 3 élèves du lycée qui concouraient en électricité.

M. Trableau, professeur d'EPS, explique que deux équipes de l'Association Sportive se sont qualifiées pour les championnats de France UNSS : l'une pour le surf et l'autre pour la course d'orientation. Malheureusement, le coût des déplacements a obligé à faire un choix. L'équipe de surf, qui avait participé l'année dernière, a donc déclaré forfait. Par conséquent, seule l'équipe de course d'orientation fera le déplacement dans le Forez pour participer au championnat du 31 mai au 2 juin.

L'ordre du jour étant épuisé, le CA est levé à 19h30

Le prochain CA est prévu le 4 juillet à 18h00 et traitera principalement des ajustements de la DHG 2023.